Nations Unies S/2020/147



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2020

Original : français

Lettre datée du 24 février 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément aux dispositions des résolutions 1575 (2004), 1639 (2005), 1722 (2006), 1785 (2007), 1845 (2008) 1895 (2009), 1948 (2010), 2019 (2011), 2074 (2012), 2123 (2013), 2183 (2014), 2247 (2015), 2315 (2016), 2384 (2017), 2443 (2018) et 2496 (2019) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 7 février 2020, reçue du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell Fontelles, transmettant le quarante-neuvième rapport sur les activités de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (voir annexe). Ce rapport couvre la période allant du 1er mars au 31 août 2019.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**

20-03031 (F) 020320 040320



Annexe

[Original : anglais]

Conformément à la résolution 1575 (2004) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures dans lesquelles le Conseil a prié les États Membres, agissant par l'intermédiaire de l'Union européenne ou en coopération avec elle, de lui faire rapport sur l'activité de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le quarante-neuvième rapport sur la question (voir pièce jointe).

(*Signé*) Josep Borrell **Fontelles**

Pièce jointe

Rapport du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur les activités de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine

I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'activité de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea) couvre la période du 1er mars au 31 août 2019.

2. Dans ses résolutions 1575 (2004), 1639 (2005), 1722 (2006), 1785 (2007), 1845 (2008), 1895 (2009), 1948 (2010), 2019 (2011), 2074 (2012), 2123 (2013), 2183 (2014), 2247 (2015), 2315 (2016), 2384 (2017) et 2443 (2018), le Conseil de sécurité a prié les États Membres, agissant par l'intermédiaire de l'Union européenne ou en coopération avec elle, de lui faire rapport tous les six mois sur l'activité de l'EUFOR. Le présent document est le quarante-neuvième rapport ainsi soumis au Conseil.

II. Conditions de sécurité

3. Dans l'ensemble, le calme et la stabilité ont continué de régner en Bosnie-Herzégovine et aucune menace immédiate n'a pesé sur la sécurité pendant la période considérée. Cependant, la stabilité a du mal à s'installer en raison de plusieurs facteurs internes et externes qui demeurent préoccupants et qui pourraient être liés à la sécurité : persistance des discours incendiaires, instabilité politique, radicalisation, difficultés socioéconomiques endémiques, risque terroriste, retour de combattants partis à l'étranger, criminalité organisée, migration irrégulière et influences extérieures. Au cours de la période considérée, les risques de crise politique prolongée ont représenté la principale menace pour la sécurité. La lenteur de la formation des institutions à l'issue des élections générales d'octobre 2018 a aggravé le risque de tensions, mais rien n'indiquait que l'ordre public était menacé. Bien que techniquement capables de faire face aux menaces dans ce domaine et de maintenir le calme dans leur zone de responsabilité, les services chargés du maintien de l'ordre continuent de pâtir d'un manque de coordination et de coopération.

III. Examen stratégique de l'Opération Althea de 2019

4. Les résultats de l'examen stratégique de l'Opération Althea de 2019 ont été présentés aux États membres de l'Union européenne le 25 juin 2019. Sur la base des recommandations formulées à l'issue de cet examen, les États membres de l'Union ont décidé ce qui suit pour les deux prochaines années :

- mettre pleinement en œuvre et consolider le recentrage de l'opération sur sa mission principale, qui est d'aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à faire régner le calme et la sécurité ;
- intégrer davantage de membres du personnel de la Force de gendarmerie européenne dans l'EUFOR, car ils sont mieux placés pour assurer la liaison avec les forces de l'ordre de la Bosnie-Herzégovine chargées de faire régner le calme et la sécurité dans le pays ;

- revoir le principe des équipes de liaison et d'observation pour les rendre plus utiles et plus efficaces ;
- poursuivre la mission de l'EUFOR consistant à observer, à surveiller et à vérifier l'élimination des excédents de munitions, d'armes et d'explosifs détenus par la Bosnie-Herzégovine ;
- poursuivre la mission de l'EUFOR consistant à surveiller les opérations de déminage humanitaire menées par la Bosnie-Herzégovine ;
- continuer la formation collective des forces armées de Bosnie-Herzégovine ;
- procéder au prochain examen stratégique de l'Opération Althea à la mi-2021.

IV. Activités de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine

5. Au cours de la période considérée, l'EUFOR a continué de se recentrer sur sa mission principale.

6. L'EUFOR a poursuivi la formation collective des forces armées de Bosnie-Herzégovine, en les aidant à renforcer leurs capacités. Néanmoins, malgré l'appui et les conseils qui leur ont été fournis, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont continué de mettre du temps à assumer leurs responsabilités en matière de déminage et, dans une certaine mesure, d'élimination des excédents de munitions, d'armes et d'explosifs. La Bosnie-Herzégovine aura énormément de mal à se débarrasser des mines d'ici à 2025, un objectif qu'elle s'est engagée à atteindre dans la stratégie de lutte antimines qu'elle a récemment adoptée. S'agissant de l'élimination des excédents de munitions, d'armes et d'explosifs, l'objectif initial de la Bosnie-Herzégovine de détenir moins de 10 000 tonnes de munitions d'ici la fin 2019 a été jugé irréaliste. En revanche, fait plus encourageant, les objectifs fixés en 2019 en matière d'élimination des armes légères et de petit calibre, ainsi que de marquage et d'enregistrement, seront probablement atteints.

V. Perspectives

7. L'Opération Althea continue de s'adapter et d'évoluer alors que la stabilité peine à s'installer en raison de plusieurs facteurs internes et externes qui demeurent préoccupants. Pendant la période à venir, l'EUFOR continuera d'appliquer les recommandations formulées à l'issue des examens stratégiques de 2017 et de 2019, notamment de mettre pleinement en œuvre et de consolider le recentrage sur sa mission principale, à savoir aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à faire régner le calme et la sécurité. L'activité de l'EUFOR continuera de faire l'objet d'un examen régulier par le Conseil de l'Union européenne.
